



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service Eau, Biodiversité, Risques  
Unité préservation de la ressource en eau

Vannes, le 31/10/2025

**Affaire suivie par :** Axel LE LIARD  
**Tél. :** 02 56 63 74 77  
**Courriel :** [axel.le-liard@morbihan.gouv.fr](mailto:axel.le-liard@morbihan.gouv.fr)

**Le directeur départemental des territoires  
et de la mer**  
à

**Monsieur le directeur de la Région Bretagne**  
**Direction des ports, aéroport et du fret**  
2 boulevard Adolphe Pierre  
56 100 Lorient

**Objet :** Autorisation de démantèlement de l'ancien appontement pétrolier au titre des articles L.214-1 du code de l'environnement, rubrique 4.1.2.0 – Port de Lorient-Lanester – 2025

**Réf :** 01-0029-3749

L'antenne portuaire de Lorient souhaite lancer une opération de démolition d'un ancien appontement pétrolier sur la rive gauche du Scorff à Lanester, du fait de sa dégradation très avancée et dans le but de valoriser cet espace pour de nouveaux usages. Les conduites d'hydrocarbures de cette installation ont été vidées et nettoyées. Une attestation d'inertage réalisée par la Marine Nationale a été délivrée en 2006.

Vous avez déposé un dossier de déclaration le 13 juin 2025 et apporté des compléments le 11 juillet 2025.

Compte tenu de la distance du chantier par rapport aux zones conchylicoles du secteur voisin (n°56,04,3 – Lorient – Le Blavet aval), le Comité Régional de la Conchyliculture a été sollicité et a donné son avis le 25 juillet 2025. Cet avis fait état des demandes suivantes et qui vous engage à :

- Transmettre une copie du contrôle en début de chantier des « dispositifs de recueil et de traitement des eaux usées et polluées en provenance des installations du chantier »
- Alerter en cas « d'incident » (cf. mesures ERCS indiquées dans le dossier de déclaration) via les adresses [accueil@huitres-de-bretagne.com](mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com) et [crcbs.alertesdebordements@gmail.com](mailto:crcbs.alertesdebordements@gmail.com)

En complément du panel de mesures ERCS précisé dans le dossier de déclaration, vous vous êtes engagé à respecter en particulier les dispositions suivantes :

- la mise en œuvre d'un kit pour la gestion d'une pollution accidentelle
- un barrage anti-MES / turbidité déployé dès le début des travaux et pendant toute la durée de la démolition positionnée au droit de la partie en cours de démolition
- un suivi continu de la turbidité avec seuil d'alerte et d'arrêt.

Ainsi, conformément à l'article R.214-1 du Code de l'environnement, et dans la mesure du respect des dispositions générales de l'Arrêté du 23/02/01 fixant les prescriptions générales applicables aux travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique soumis à déclaration (rubrique 4.1.2.0 (2°)), je vous fais connaître mon accord pour le démantèlement de l'ancien appontement pétrolier du port de Lorient-Lanester.

Tout incident fera l'objet d'un porter à connaissance sans délai aux DDTM du Morbihan.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental des territoires  
et de la mer

Le responsable de l'unité préservation de la  
ressource en eau

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Ludovic BATTISTA

copie à :

- Enviro-Mer
- Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Sud